



### La lutte pour l'accès aux rives se poursuit entre les propriétaires et le collectif l'Erdre pour tous.

La cote officielle du niveau de l'Erdre, 4,34 mètres, a été atteinte le 18 novembre dernier et maintenue jusqu'au 27 novembre.

Informés par la commune de La Chapelle-sur-Erdre, les propriétaires riverains installés le long de l'Erdre devaient ainsi procéder au piquetage afin de délimiter l'espace réservé à la servitude de marchepied (Loi sur l'eau de décembre 2006) d'une largeur de 3,25 m à partir du bord de la rive.

De son côté, le **collectif L'Erdre pour tous** s'est déplacé sur le terrain. Constat : peu de riverains ont suivi les consignes.

### Un litige vieux de 30 ans.

Le litige est historique puisque dès les années 70, des manifestations avaient occupé l'actualité. Le Comité d'accès aux bords de l'Erdre (**CABE**) avait alors vu le jour pour défendre les intérêts des promeneurs.

Une trentaine d'années plus tard, le **collectif L'Erdre pour tous**, qui regroupe une trentaine d'associations et organisations, a pris le relais soutenu par les municipalités de La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Carquefou. « Depuis quelques années, des actions sont menées afin de faire appliquer la loi ».

**La partie adverse**, soit 260 propriétaires répartis sur les trois communes, refuse de se plier à la loi.

**L'association l'Erdre Patrimoine National Vivant** s'est constituée, afin d'appuyer la loi sur la protection des rives naturelles.



L'Erdre - La Gandonnière - La Chapelle-sur-Erdre

**PO Le 06/12/2009**